



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE SUIPPES

13 place de l'Hôtel de Ville

BP 31

51601 Suippes cedex

Tél : 03/26/70/08/60

Fax : 03/26/66/30/59

[communaute@cc-regiondesuippes.fr](mailto:communaute@cc-regiondesuippes.fr)

## Compte rendu du Conseil Communautaire Du 30 novembre 2006

**Présents** : Mesdames : Boulonnais Marlène, Chobeau Chantal, Grégoire Martine, Huvet Odile, Person Agnès, Pierre Dit Mery Armelle, Rice Michelle.

Messieurs : Appert Maurice, Boiteux Jacques, Camard Bertrand, De Carvalho Jorge, Doyen Jean Claude, Fouraux Michel, Francart Bernard, Galichet Denis, Gallois Hervé, Gobillard Thierry, Godart Jean Marie, Godin Michel, Grenez Francis, Hubscher Eric, Lefort Roger, Le Roux Gabriel, Le Touzè Jacques, Machet Hubert, Machet Jean Noël, Mainsant François, Mainsant Luc, Perard Claude, Pron Bruno, Raulin Joël, Rocha Gomez Manuel, Rousseaux Gérard, Soudant Olivier, Thomas Bernard.

**Suppléants** : Girbe Annick

**Absents** : Guyot Marie Joséphe, Lapie Gérard, Morand Francis, Morand Valérie, Morlet Joël, Oudin Dominique, Prévost Muriel,

**Absents excusés** : M. Bonnet Marcel

**Invités présents** : Fautres JP, Huguin JL, Clément Ch (union), Le Lieutenant Colonel Heinberg,



A 20h30 réunit dans la salle polyvalente de la MDA à Suippes sur convocation du 9 novembre 2006, le Président ouvre la séance.

Puis le Président sollicite la nomination d'un secrétaire de séance. Mr Hubscher Eric est accepté à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil communautaire du 19 octobre 2006 est adopté à l'unanimité.

Puis il propose l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour ;  
Modification du tableau de l'effectif.

L'inscription de ce point supplémentaire est adoptée à l'unanimité.

Puis, le Président invite l'assemblée à prendre connaissance de l'ordre du jour.



### **2006/71 - OBJET : TARIFS CENTRE INTERPRETATION – ENTREES**

Vu la délibération n° 2004/79 du 24/10/2004 adoptant le projet de création d'un centre d'interprétation et l'animation du circuit de mémoire « sur les pas des armées de Champagne »,

Considérant les tarifs usités sur d'autres sites visités dans le nord est de la France et en Belgique : Caverne du Dragon dans l'Aisne, musée Guerre et Paix des Ardennes, Fort de la Pompelle à Reims, Musée d'Ypres, musée de Péronne dans la Somme, mémorial de Verdun.

Considérant l'avis favorable du bureau réunit en date du 23 novembre 2006,

➤ **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

**\* DECIDE de fixer les nouveaux tarifs suivants applicables à compter de l'ouverture du centre d'interprétation comme suit :**

	<b>Du 02/12 au 08/12/2006</b>	<b>A partir du 10/12/2006</b>
☛ entrée adulte	4 €	6 €
<b>Sur présentation de carte</b>		
☛ entrée jeune 6 à 15 ans	2 €	3 €
☛ entrée jeune 16 à 18 ans, étudiant, GIG/GIC	2 €	4 €
☛ entrée ancien combattant	2 €	5 €
<b>Groupes (minimum 20 personnes)</b>		
☛ Adulte	4 €	5 €
☛ Enfant/étudiant/scolaire 6 à 18 ans (gratuité pour 1 accompagnateur pour 10)	2 €	2.5€
<b>Gratuité (sur présentation de carte)</b>		
☛ Jeunes de moins de 6 ans		

- **AUTORISE le président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

*Mme Pierre Dit Mery demande à ce que les enseignants soient reçus gratuitement dans le cadre de la préparation de leurs cours d'histoire.*

*M. Gobillard souhaite savoir qui a pris la décision d'ouvrir le centre d'interprétation le 2 décembre.*

*M. Mauclert répond que la date initialement prévue était le 18 novembre, mais à cause d'autres manifestations et vu l'avancement des travaux, cette date a déjà été reportée. En effet, il n'y a pas eu beaucoup de publicité, puisque la journée pour la presse a eu lieu la veille, seule France Bleue a diffusé l'information sur ses ondes.*

*Les horaires d'ouverture l'hiver, durant la semaine et le WE sont : 14-18 ; 14 heures 18 heures.*



### **2006/72 - OBJET : TARIFS CENTRE INTERPRETATION – OBJETS VENDUS EN BOUTIQUE**

Vu la délibération n° 2004/79 du 24/10/2004 adoptant le projet de création d'un centre d'interprétation et l'animation du circuit de mémoire « sur les pas des armées de Champagne »,

Considérant le prix d'achat et la marge bénéficiaire attendue,

➤ **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

**\* DECIDE de fixer les tarifs des objets (exonérés de TVA) qui seront vendus dans la boutique du centre d'interprétation, à compter du 2 décembre 2006, comme suit :**

➤ Jeu de cartes 14/18	6.50 €
➤ Casquettes	8 €
➤ Crayon automatique	1.50 €
➤ Stylo 4 couleurs	2 €
➤ Surligneur	2 €
➤ Porte clefs métal	7 €
➤ Porte clefs caddy	1.50 €
➤ Ourson peluche	6 €
➤ Figurine plomb	22 €
➤ Coffret 12 cartes postales anciennes	6 €
➤ Carte postale ancienne à l'unité	1 €
➤ Carte postale Navarin	1 €
➤ Guide Michelin ancien	10 €

- **AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

*M. Maublert précise qu'il y aura également de nombreux livres à vendre, mais dont le prix est désormais fixé par la loi. Le conseil communautaire n'a par conséquent, pas besoin de statuer.*



## **2006/73 - OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DE L'EFFECTIF**

Vu la délibération n° 2004/79 du 24/10/2004 adoptant le projet de création d'un centre d'interprétation et l'animation du circuit de mémoire « sur les pas des armées de Champagne »,

Vu le budget primitif 2006,

Vu la délibération 2006/09, adoptant le tableau de l'effectif,

Le Président propose la création de différents postes nécessaires au bon fonctionnement du centre d'interprétation qui ouvrira ses portes à compter du 2 décembre 2006.

Considérant l'avis favorable du bureau réunit en date du 23 novembre 2006,

➤ **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à la majorité (1 voix contre),**

**\* DECIDE de créer, dans le secteur culturel, pour le centre d'interprétation :**

**1 poste d'agent qualifié du patrimoine, catégorie C, à temps complet.**

**1 poste d'agent territorial du patrimoine, catégorie C, à temps complet.**

**\* AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**



## **COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

M. Machet demande si la signalétique du centre sera mise en place pour l'inauguration. M. Maublert répond qu'elle est prévue pour 2007. Une étude d'implantation doit être réalisée au préalable, étude subventionnée dans le cadre du pôle d'excellence rurale.

Mme Girbe estime qu'il faudrait également indiquer le complexe sportif « Jules Colmart ». M. Maublert précise que la commune de Suippes envisage également de revoir toute la signalétique de la commune.

M. Rocha demande ce qui est prévu pour le stationnement au centre d'interprétation.  
Des places de parking sont disponibles un peu plus loin, le long de la ruelle Bayard ou sur la place de l'abreuvoir. M. Grenez estime qu'il faudrait limiter la durée du stationnement sur la place de l'hôtel de Ville pour éviter les « voitures sangsues » et notamment de tous les personnels des bureaux qui stationnent toute la journée, et qu'il faudrait déplacer ailleurs.  
M. Godin estime qu'il est indispensable que les touristes aient la possibilité de flâner un peu au centre de Suippes, pour que les retombées économiques soient plus importantes pour le commerce local.

Puis l'Assemblée Délibérante réunit à la MDA, s'est rendue au rez de jardin pour visiter le centre d'interprétation.

La séance est levée à 18h50

Fait à Suippes, le 30 novembre 2006,

Le président,

A. MAUCLERT